

Portant intégration et nomination de  
Monsieur BOKOTE-SOBONGO Faustin, dans  
les cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des Services Techniques  
(Travaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement  
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60.90 du 3.3.60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62.130/NF du 9.5.62 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 63.81/FP du 26.3.63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67.50/FP.8E du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 89.644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n°  
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;  
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux  
interims des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83.320 du 2.5.83 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 4734/MEN.DGEOC.DOB du 9.5.1983 du  
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le  
dossier de l'intéressé ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.6.70 signé entre la  
République Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T E

yh

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60.90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur BUKOTE-BOBONGO Faustin, né le 5 Août 1956 à Boloko (Zaire) titulaire du Diplôme de l'Institut des Ponts et Chaussées de Moscou (URSS), Spécialité: Economie et Organisation des Transports, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des T.P. Stagiaire, indice 710.

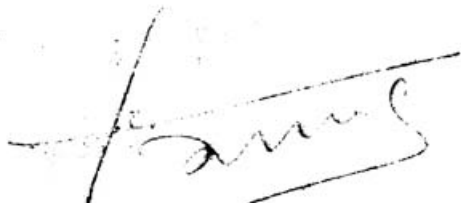
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 29 Décembre 1983

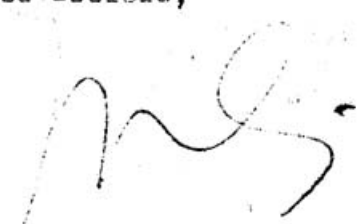
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux  
Publics et de la Construction,

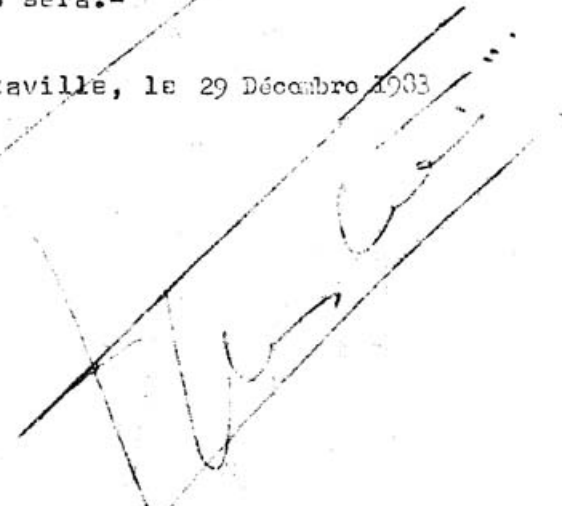


- Commandant Benoît NDOUNDELE-NGOLLO. -

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,



- Bernard COMBO MATSIUNA. -



- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,



- Itihi Ossétoumba LEKOUNDOUN -

AMPLIATIONS :

|           |     |
|-----------|-----|
| JORPC     | 1   |
| DGTFP.DFP | 2   |
| DFP.BST   | 2   |
| DGB       | 3   |
| DCF       | 1   |
| M.F       | 3   |
| DOSSIER   | 3   |
| INTERESSE | 1   |
| SGCM.BC   | 2.- |

